



Le 13/10/2023

Profession de foi de l'association
« La Voix des Carrossiers Français »
LVCF

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Le but de notre association est de représenter et défendre les intérêts économiques de ses membres qui exploitent l'activité de carrosserie en France.

Mener toutes opérations telles que l'organisation de réunions, manifestations, événements se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Mettre en lumière les points bloquants qu'ils soient assurantiels, experts, législatifs, les points laissés dans le vague qui impactent notre métier, nos services, les pratiques déviantes qui pénalisent nos ateliers sur leurs productivités et sur leurs rentabilités.

Après avoir listé tous ces sujets, pour ensuite trouver des voies d'amélioration auprès de toutes les parties prenantes qui gravitent autour du monde de la réparation automobile, tels que les experts, les assureurs, nos fournisseurs et nos clients.

Tous les sujets pourront être débattus, excepté les sujets abordant le prix de vente de nos services qui nous amènerait vers une « entente illicite ».

Une commission d'admission sera formée avec un code de bonne conduite pour nous permettre d'intégrer des récipiendaires qui feront preuve de Notoriété, Respectabilité, Honorabilité.

Le but étant de choisir nos membres qui pourront être des garagistes, des carrossiers, des agents, des concessionnaires, des succursales pratiquant le métier de carrosserie, agréés ou non agréés par des compagnies d'assurance, par des constructeurs automobiles ou autres apporteurs d'affaires.

Tous nos membres devront être des professionnels reconnus dans les métiers de l'automobile et être économiquement irréprochables et transparents

Constat actuel de notre métier :

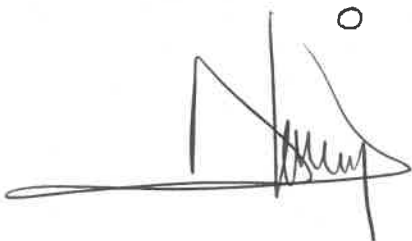
1. Forte baisse de sinistre sur les 4 dernières années environ 30%
2. Baisse de nos marges pièces par les constructeurs
3. Indisponibilités des pièces automobiles
4. Immobilisations de plus en plus longues pour clôturer une réparation
5. Difficultés de recrutement
6. Manque de formation dans nos ateliers par manque de moyens économiques
7. Obsolescence de nos ateliers par manque de capacité d'investissements
8. Inflation des salaires
9. Inflation sur prix des locaux
10. Inflation sur prix des énergies
11. Inflation sur prix de nos véhicules de courtoisie
12. Inflation sur nos produits peintures
13. Imposition arbitraire des prix de certaines prestations
14. Problématique contractuelle des agréments ou conventions de nos apporteurs d'affaires
15. Perte de technicité des experts automobiles
16. Complexité de gestion due aux différents portails experts
17. Augmentation incessante du temps administratif passé par dossier
18. Métier artisanal et individualiste, isolement du chef d'entreprise
19. Syndicats trop loin de nos problèmes (lobbying national)
20. Baisse critique de nos marges en général
21. Trésorerie de nos entreprises défaillantes
22. Perte de crédibilité dans notre métier par les banquiers
23. Désintérêt des repreneurs pour nos entreprises

Les sujets évoqués ci-dessus non exhaustifs concernent et impactent l'ensemble des entreprises pratiquant de la carrosserie.

Notre engagement collectif et solidaire en faveur de notre métier nous permettra avec respect et transparence d'agir ensemble afin d'apporter des améliorations pour nos entreprises membres.

Nos travaux seront proposés à nos partenaires qu'ils soient assureurs, experts, clients, ou autres et devront aboutir à des solutions effectives pour faire évoluer nos services et nos conditions économiques.

Le président
Max Alunni

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Max Alunni', with a small circle above it.

Le vice-président
Thierry Vanneyre

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry Vanneyre', with a small circle above it.